



Fin de mission après 72 CDD sur 6 ans

Par **miguel22**, le **05/09/2016** à **21:47**

Bonjour,

Je suis agent contractuel remplaceant de la fonction public territorial. Mon employeur (la commune) à mit fin à ma mission après 72 contrats mensuels en CDD s'étalant sur 6 ans, pour motif (les rumeurs et les propos injurieux que vous colportez à l'égard de la direction nous on étés rapportés, par plusieurs personnes).

Bien sur ses rumeurs et ses propos injurieux sont faux.

Quelles sont les démarches a suivre pour me défendre.

Merci.

Par **morobar**, le **06/09/2016** à **08:04**

Bonjour,

Seul le TA est compétent pour examiner la légalité de cette succession de CDD.

Il est vraisemblable que la collectivité a voulu éviter la titularisation en tant que contractuel, ce qui est l'aboutissement normal au bout de 6 ans, limite temporelle d'emploi sous le statut de CDD.